

Procès-verbal de la séance de préparation précédant la rencontre entre la
Direction et la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Lundi 08 mai 2017, 13h30, salle Herbette, Unicentre

Présent(e)s

Mmes Caroline Kizilyaprak
Ariane Morin

MM. Eric Verrecchia
Daniel Rod
Jean-Moïse Rochat

Aitor Gosende (prise du PV)

Excusé(e)s

Mmes Sarah Stephen
Sabina Rondic

MM. Jacques-Antoine Gauthier
Daniel Oyon
Flavio Cazzaro
Gaspard Turin

Ordre du jour

- 1) LOCAUX UTILISES COMME BUREAUX PAR LES CONCIERGES 2
- 3) PRATIQUES EN MATIERE DE GESTION DES ABSENCES DE LONGUE DUREE..... 3
- 4) GUIDE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX COLLABORATEURS UNIL 4
- 5) CONSULTATION DE LA COPERS A PROPOS DU 5^{EME} CHAPITRE DU PLAN
D'INTENTIONS TRAITANT DE LA GOUVERNANCE DE L'INSTITUTION 4
- 6) OBLIGATIONS DE L'UNIL EN CAS DE SUPPRESSION DE POSTE..... 5
- 7) PROBLEME DES ASSISTANTS EMPLOYES A 100% MAIS PAYES A 80% 5
- 8) QUESTIONS LIEES A L'USAGE ACCRU DE LA CAMPUS CARD (NOTAMMENT
CONCERNANT LA PROTECTION DES DONNEES) 5
- 9) DURABILITE ET ACCES AU CAMPUS..... 6
- 10) GESTION ET FINANCEMENT DES PARKINGS 7

1) LOCAUX UTILISES COMME BUREAUX PAR LES CONCIERGES

La Direction :

Nous avons discuté des problèmes liés aux bureaux des concierges avec M. Jeannin, Directeur UNIBAT, notamment en ce qui concerne la luminosité et les produits de nettoyage.

En ce qui concerne le cadre légal, selon la loi sur le travail, l'ordonnance 3 sur la luminosité indique que l'ensemble du personnel qui est fréquemment à l'extérieur n'est pas soumis à cette ordonnance.

Du point de vue pratique, comme les concierges ont de nombreuses places de travail, ils ne devraient pas rester longtemps au même endroit. Il existe une conformité entre l'usage et le type de place.

Par ailleurs, lors des entretiens d'évaluation, cette question a été abordée avec les concierges et aucun d'entre eux n'a fait part d'un souhait concernant un changement de bureaux.

Dans tous les cas, lorsqu'il y a des possibilités de réaménagement, nous vérifierions si cela peut se faire. Nous rappelons que ce sont, avant tout, des places de consultation du matériel informatique et pas des lieux de travail permanent.

Si un·e employé·e ne se sent pas bien dans cet environnement, nous lui conseillons d'en parler directement avec son supérieur.

2) SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL : SUIVI DES PERSONNES EN CONTACT AVEC DU MATERIEL RADIOACTIF

La Direction :

Chaque département de la FBM a dû obtenir de l'OFSP une autorisation pour la manipulation de sources, scellées ou ouvertes, et a dû désigner un expert en radioprotection et ce sont ces responsables qui sont censés informer les usagers.

Dans certains cas, les quantités de radioactivité utilisées ne nécessitent pas l'usage automatique d'un badge (dosimètre). Mais n'importe qui peut en faire la demande à son délégué « radioprotection ». Dans le cas où vous êtes sur une plateforme (à l'instar de la microscopie), vous êtes directement sous la responsabilité du décanat de la faculté.

Il existe aussi un guide pour les chercheurs du CIG, tout comme il existe un training annuel, mais il n'est pas obligatoire.

La CoPers :

Est-ce qu'une communication à propos de ce training est faite ? La CoPers a été sollicité par une experte en radioactivité dont les responsabilités au sein du département pour lequel elle travaille reste confuse. Cette experte dispose d'un certificat qu'elle a pu obtenir lors de ses fonctions antérieur à son entrée à l'UNIL. Grâce entre autre à ce certificat, son département a pu obtenir l'autorisation pour mettre en place un laboratoire « radioactif ». Or, la personne en question ne savait même pas que c'était grâce à son certificat que son département avait obtenu l'autorisation pour utiliser des sources radioactives et qu'elle est responsable des bonnes pratiques dans ce laboratoire.

De plus, bien que la formation du personnel en matière de sécurité en cas d'incendie soit obligatoire, pratiquement personne n'en a entendu parler.

La Direction :

Unisep a fait des pilotes de formation. Il s'agit de formations assez poussées. Le plan est d'étendre ces formations à tout le personnel de l'Université. Et ce sera un processus continu car les collaborateurs changent.

Les gens ont tous reçu un courrier pour s'inscrire pour une formation incendie.

La CoPers :

A propos du festival Unilive, à l'Internef, les cours ont été perturbés par le bruit dès 14h. Cela nuit à la qualité de l'enseignement.

La Direction :

Il y a une pesée des intérêts en faveur des étudiants. Il nous semble que le festival doit rester en place.

La CoPers :

On nous a aussi signaler le cas de cuves remplies de liquides de scintigraphies qui fuient au Génopode.

La Direction :

Dans ce genre de cas, il faut consulter Fabienne Lammers responsable radio-protection au CIG.

Nous allons envoyer un message aux décanats pour rappeler à leurs directeurs de sécurité d'être attentif à ce genre de problèmes.

3) PRATIQUES EN MATIERE DE GESTION DES ABSENCES DE LONGUE DUREE

La Direction :

Le service RH a développé un guide. Il ne s'agit pas, pour l'instant, d'une consultation, mais simplement d'une information. Evidemment, cela aura lieu plus tard. C'est une vraie préoccupation par rapport à l'ensemble des absences de longues durées consécutives ou perlées.

Pour des raisons légales, il est important d'avoir le plus vite possible l'information. Cela permet d'être aussi plus vite dans une logique d'action. Un contrôle est fait régulièrement, mais c'est important que les informations soient remontées rapidement.

La CoPers :

Au niveau du cadre et de la structure, l'UNIL reste une institution où les conditions sont favorables par rapport à ce que l'on peut trouver dans le secteur privé par exemple. Toutefois, concernant l'échelle bernoise, il nous semble que celle-ci est plus avantageuse que la solution LPers, qui est alors plus confortable à partir de quinze ans de service.

La Direction :

Si l'échelle bernoise est plus favorable, nous appliquerons l'échelle bernoise.

La CoPers :

Lorsque une personne revient après une longue absence (pour cause de maladie par exemple), celle-ci est confrontée au fait que son entourage professionnel immédiat est peu ou pas conscient des difficultés que cela représente pour cette personne qui a besoin d'un temps d'adaptation. Un travail de prise de conscience devrait être fait.

La Direction :

Un outil destiné aux cadres est actuellement en développement et porte notamment sur la sensibilisation aux conditions de retour au travail.

Information complémentaire : nous allons prendre une nouvelle orientation concernant les personnes pour lesquels nous recevons des certificats de travail stipulant que les personnes concernées sont aptes à travailler, mais pas sur leur lieu de travail, ou sur le site spécifique de Dorigny. L'Etat de Vaud a décidé d'appliquer la règle suivante : annoncer systématiquement, sous réserve de l'avis du médecin-conseil, le cas au groupe Impact. Cette règle sera communiquée à l'ensemble du personnel. Le pourcentage d'absence longue durée reste heureusement très bas.

4) GUIDE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX COLLABORATEURS UNIL

La Direction :

Le service RH a développé un guide d'accueil pour les nouveaux collaborateurs. Nous vous le transmettons à présent.

La CoPers :

Nous avons déjà relevé quelques problèmes. La CoPers a repris l'ensemble du document en détail et propose des idées d'améliorations. Nous souhaiterions inviter les RH pour discuter spécifiquement de ce document. Nous proposerons des dates pour la prochaine séance.

La Direction :

Le document a été développé assez rapidement. Nous nous sommes très vite rendu compte qu'il allait devoir être amélioré. Nous vous rencontrerons avec plaisir à ce sujet.

5) CONSULTATION DE LA COPERS A PROPOS DU 5^{EME} CHAPITRE DU PLAN D'INTENTIONS TRAITANT DE LA GOUVERNANCE DE L'INSTITUTION

La Direction :

En fait, il ne s'agit pas exactement du 5^{ème} chapitre. Le plan d'intention a été déposé. Une partie additionnelle concerne la gouvernance et le personnel. Elle sera finalisée en automne et la CoPers sera consultée à ce propos.

6) OBLIGATIONS DE L'UNIL EN CAS DE SUPPRESSION DE POSTE

La CoPers :

En cas de suppression de poste, le collaborateur est déplacé et, si nécessaire, une formation est proposée. Or, nous constatons que dans la pratique, la hiérarchie explique aux collaborateurs que c'est à eux de se débrouiller.

La Direction :

Cela passe de toute façon par le service RH, pas par le Décanat. Les cas de suppressions de poste sont assez rares. S'il y a des postes vacants qui correspondent à la formation des personnes concernées, ils leur sont proposés. Mais dans certains cas, il n'y a pas de solution de ce type.

La CoPers :

Nous avons aussi eu connaissance de problèmes relevés au sein du personnel technique de la FBM. Par exemple, lorsqu'un chef d'équipe part à la retraite, ses techniciens voient leurs postes supprimés.

La Direction :

Pour cette catégorie de personnel, la LPers ne s'applique pas. Il s'agit de personnel CO. Il faut absolument que les gens aient le réflexe de consulter les RH pour connaître la nature de leur contrat.

7) PROBLEME DES ASSISTANTS EMPLOYES à 100% MAIS PAYES à 80%

La Direction :

Cette question a fait l'objet d'une pétition générale, or cela ne concernait que deux départements. Les choses ont été dites très clairement : une personne qui est engagée à 80% travaille 4 jours. Il n'y a pas d'ambiguïté. Cette situation trouve son origine dans le fait que deux personnes avec des statuts différents, un assistant UNIL et un assistant FNS, font en principe la même chose et doivent donc obtenir le même salaire.

8) QUESTIONS LIEES A L'USAGE ACCRU DE LA CAMPUS CARD (NOTAMMENT CONCERNANT LA PROTECTION DES DONNEES)

La Direction :

Nous ne voulons pas changer plus fréquemment et de façon systématique les Campus Card pour une question de durabilité et d'économie. La seule condition est que la photo ne soit plus identifiable.

La CoPers :

Certaines personnes nous ont expliqué qu'après deux ans, le plastique s'était émietté. Il faut payer 20.- pour en avoir une nouvelle. Si quelqu'un a une Campus Card hors d'usage, peut-il l'échanger gratuitement ?

La Direction :

Pour autant qu'on en fasse un usage correct. Changer systématiquement les cartes nous semble peu écologique. Le Centre Informatique est l'entité qui s'occupe de changer ces cartes et si les cartes sont usées par un usage conventionnel, elles seront changées gratuitement.

9) DURABILITE ET ACCES AU CAMPUS

La CoPers :

Il est paradoxal d'encourager la mobilité douce alors que l'accès à l'université par la route du lac par ce moyen est extrêmement dangereux. Même si cela se passe en dehors de son territoire, l'Université ne pourrait-elle pas faire pression pour améliorer la situation ?

De la même manière, l'accès au Biophore ne comporte aucun panneau indiquant une limitation de vitesse à l'intérieur du campus.

La Direction :

Une lettre peut être envoyée au Canton pour les sensibiliser. Quant au cas du Biophore, les règles de limitation de vitesse sont définies au niveau fédéral.

La CoPers :

Ne serait-il pas possible de moins financer les parkings pour financer des abonnements subventionnés ?

La Direction :

Notre budget est octroyé par l'Etat de Vaud, nous doutons que cela se produise.

La CoPers :

Il existe un problème de pollution au plomb sur un site de l'UNIL, qui est mesurable dans la végétation environnante. Il faudrait en informer le Canton et prévenir les utilisateurs par exemple de ne pas aller cueillir de l'ail des ours sur le site.

La Direction :

L'ensemble de la Chamberonne va être réaménagé. M. Frund devrait prendre contact avec vous afin de rédiger une liste de points à prendre en considération.

10) GESTION ET FINANCEMENT DES PARKINGS

La CoPers :

Pouvez-vous nous communiquer les montants des coûts d'investissements pour les barrières et combien cela rapporte ? Pourriez-vous aussi nous fournir les coûts et statistiques sur les amendes et la société Global Sécurité en distinguant le personnel et les étudiantes (qui représentent) 15% des usagers.

Par ailleurs, est-ce au personnel de financer une partie des coûts de la gestion des parkings et pourquoi le prix devrait augmenter si cela devait se faire ?

La Direction :

Nous vous fournirons ces réponses, mais nous tenons à souligner que le prix des parkings à l'Université de Lausanne est bien moins cher qu'en entreprise.

La séance est levée à 15:30